



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

L'Appli CNAS

Le service simple et rapide



La Cnas passe au numérique afin de vous offrir de nouveaux services

Dès janvier 2018, la nouvelle application numérique Cnas permettra aux syndicats, URI, UD et fédérations de soumettre en ligne dossiers et demandes de paiement. Elle vous permettra d'accéder à tous vos dossiers en cours pour en assurer le suivi.

De même, vous pourrez accéder aux trois nouvelles fonctionnalités, Dossier grève, Dossier victime et Dossier proximité qui y seront intégrées.

POURQUOI ?

Une application en ligne à votre disposition qui facilitera la création et la gestion de vos dossiers.

L'Appli CNAS en cinq points :

- simplification des tâches administratives,
- fonctionnement collaboratif en ligne des dossiers,
- réduction des délais de traitement,
- collaboration et suivi en temps réel,
- premier pas vers le tout numérique.

POUR QUI ?

Toutes les structures sont concernées : syndicats, unions départementales et régionales et fédérations.

QUAND ?

Les premiers services seront disponibles en janvier. Ils seront enrichis dès le mois d'avril pour couvrir tous les services proposés par la Cnas.

COMMENT ?

Vous allez recevoir un “kit de démarrage” pour vous familiariser avec ces nouveaux services. Un service d'assistance pourra vous accompagner au quotidien.

+ 3 000 UTILISATEURS



DOSSIER CNAS

DOSSIERS
ADHÉRENTS

DOSSIERS
JURIDIQUES

DOSSIERS
GRÈVE

DOSSIERS
VICTIME

DOSSIERS
PROXIMITÉ



LES + POUR LE SUIVI DES DOSSIERS



AVOCATS, STRUCTURES, SYNDICATS



GESTION DES CONTRATS DÉFENSEURS



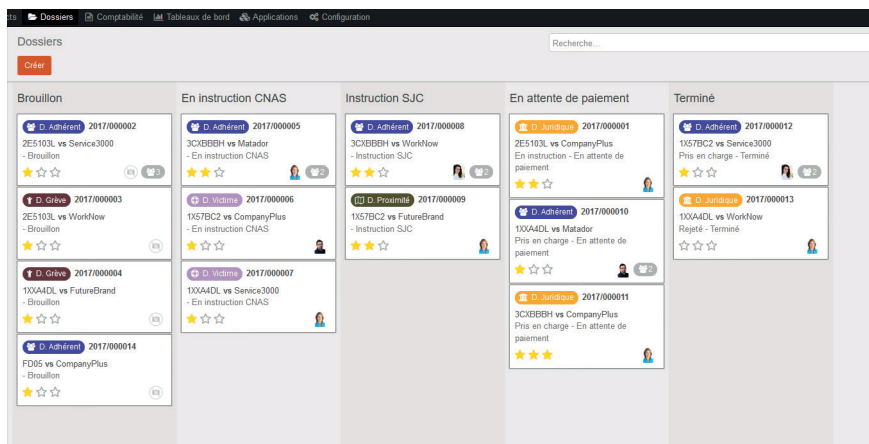
GESTION DES PAIEMENTS



TABLEAU DE BORD POUR LE SUIVI
ET PILOTAGE

UNE APPLICATION COMPLÈTE

Avec une interface intuitive, l'Appli CNAS va permettre à chaque structure de suivre et gérer facilement ses dossiers en ligne.



Les notifications automatiques par courrier ou par message permettront un meilleur suivi des éléments demandés pour accélérer l'instruction et le processus de paiement.

Toutes les pièces jointes, numérisées par les syndicats ou par la Cnas, seront accessibles à tout moment.